

DELIBERATION N° 05 - ACQUISITION DE PARCELLES PAR LA VILLE

Rapporteur : M. DUSSAULX

Les héritiers de Monsieur André DETHOREY, propriétaires de parcelles à Ludres, ont proposé à la ville de Ludres de les acquérir.

Après négociation, un accord a été trouvé avec Mme BAUMGARTNER, née DETHOREY, représentant l'ensemble de la fratrie, pour la cession des quatre parcelles suivantes :

1°) La première d'entre elles, cadastrée section AB n° 0167 (4a40ca) est située à l'arrière de la maternelle Prévert. Son acquisition donne la possibilité à la commune d'étendre de manière cohérente les espaces verts attenant aux écoles.

2°) D'autre part, les parcelles A1141 (3a92ca) et A1142 (7a94ca) sont contiguës, accessibles depuis le chemin de la Cuse (lieudit "champ des drouines"), et sont relativement peu enfrichées.

3°) Enfin, la parcelle AH0274 (4a10ca) est située au lieudit "l'Assaut" (quartier Saint Blaine). Celle-ci est accessible depuis le chemin menant au réservoir par la parcelle AH0272, qui est entretenue et appartient à la commune.

De manière plus générale, l'initiative de ces acquisitions permet d'éviter que ces entités foncières ne tombent en déshérence.

Les tarifs convenus sont répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Terrains DETHOREY			
	Superficie en m²	Prix au m²	Prix en euros
AB0167	440,00	4,77	2 098,80
AH0274	410,00	1,80	738,00
A1141	392,00	1,80	705,60
A1142	794,00	1,80	1 429,20
Total	2 036,00		4 971,60

Moyenne au m² : 2,44 €

Ces montants ne prennent pas en compte les frais liés à la rédaction de l'acte notarié et à sa publication, qui seront pris en charge par la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de décider l'acquisition par la commune de Ludres de la parcelle cadastrée section AB n° 167 (4a40ca) au prix de 4,77 euros/m² HT, et des parcelles A1141 (3a92ca), A1142 (7a94ca) et AH0274 (4a10ca) au prix de 1,80 euros/m² HT ; soit un total pour les quatre parcelles de 4971,60 euros H.T ;

- de désigner Maître Gauthier comme notaire de la commune pour cette acquisition ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2012.